Retour des manuels scolaires

publié le 04/06/2015 - mis à jour le 22/06/2015

Les manuels scolaires

seront rendus les 22 et 23 juin 2015 suivant le planning

Remarques importantes :

- Si le livre est abîmé au cours de l'année, l'élève doit le **restaurer** de son mieux.
- Les manuels doivent être restitués **par l'élève lui-même ou par un de ses parents à la date et à l'heure** communiquées par son professeur principal.
- Le livre sera rendu **réparé et couvert** (si la couverture est en bon état).
- Seules **les dérogations écrites par un parent et visée par le chef d'établissement** seront tolérées.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.